

DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : GESTION DES AGENTS (NIVEAU 2)

- ✓ Dates : 08 et 09 décembre 2026
- ✓ Durée par session : 7h00 par journée soit 14h00 au total
- ✓ Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h00
- ✓ Tarif : 800€
- ✓ Public cible : Elus locaux

LE PROGRAMME

- Discipline et contentieux
- Temps de travail
- Recrutement et mobilité professionnelle
- Santé au travail
- Gestion des situations sensibles

NOS OBJECTIFS

- **Distinguer** les marges de manœuvre de l' élu (ce qu'il peut faire, doit faire et ne peut pas faire) au regard du cadre statutaire.
- **Sécuriser** les procédures liées au recrutement, à la gestion du temps de travail et à la mobilité des agents.
- **Prévenir et gérer** les risques professionnels, la santé au travail, les situations sensibles ainsi que les procédures disciplinaires.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

Formation prise en charge à 100 % par les droits à la formation des Elus locaux

MOYENS TECHNIQUES

Supports de formation
dématérialisés,
ordinateur, fiches
récapitulatives

MOYENS DE SUIVI

Feuille d'émargement

Exercices tout au
long de la session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le formateur alterne
entre méthodes
démonstrative,
interrogative, active et
participative.
Jeux de rôle, mises en
situation

MOYENS D'ÉVALUATION

Quizz et questions
ouvertes tout au
long de la session

Questionnaire de
positionnement